

Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2024

Procès-verbal

L'Assemblée Générale Ordinaire de Sofina (l'« **Assemblée** ») s'est tenue le mercredi huit mai deux mil vingt-quatre au siège de la Société, rue de l'Industrie, 31 à 1040 Bruxelles. Les actionnaires qui en ont fait la demande ont pu suivre l'Assemblée par vidéo (*webcast*). Comme indiqué dans la convocation, ces derniers ne pouvaient toutefois pas poser de questions ni exprimer leur vote au travers de la retransmission vidéo.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Dominique Lancksweert, Président du Conseil d'Administration.

M. le Président remercie les actionnaires, le Commissaire et les Administrateurs présents ou assistant à la retransmission vidéo de l'Assemblée pour leur présence.

Bureau

M. le Président désigne comme secrétaire, M. Wauthier de Bassompierre, et comme scrutateurs, ce dernier et Mme Emilie van de Walle de Ghelcke, qui acceptent. Le bureau est composé du Président, du secrétaire et des scrutateurs.

Dépôt des pièces

M. le Président dépose la version électronique des pièces suivantes sur le bureau :

- les numéros justificatifs des journaux dans lesquels ont été insérés les avis de convocation à la présente Assemblée avec mention de l'ordre du jour et des formalités à accomplir pour pouvoir y assister, à savoir :
 - Le Moniteur Belge du 4 avril 2024 ;
 - L'Echo et De Tijd du 4 avril 2024 ;
- les lettres et e-mails contenant les avis de convocation à la présente Assemblée avec mention de l'ordre du jour et des formalités à accomplir pour pouvoir y assister adressés aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs de la Société et au Commissaire en date du 4 avril 2024 ;
- la liste de présences constatant que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 22.056.382 actions donnant le droit de vote, soit 66,43% du capital¹ ;
- une copie du registre des actionnaires nominatifs qui reflète le nombre d'actions inscrites dans le registre au 24 avril 2024 à minuit (date d'enregistrement) ;

¹ On entend par capital l'ensemble des actions avec droit de vote à la date d'enregistrement (le 24 avril 2024), à savoir 33.202.858 actions (34.250.000 actions moins 1.047.142 actions propres).

5. Le rapport d'identification des titulaires d'actions dématérialisées reflétant le nombre d'actions inscrites sur un compte titres auprès d'une institution financière au 24 avril 2024 à minuit (date d'enregistrement) ;
6. les formulaires de procuration et le fichier excel reprenant les procurations données par le biais de la plateforme Lumi ;
7. le projet de Politique de rémunération amendée ; et
8. les Comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice 2023 et le Rapport annuel 2023 comprenant notamment le Rapport de gestion (en ce compris la Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Rapport de rémunération et la section ESG du Rapport annuel), le bilan, le compte de résultats de l'exercice 2023, ainsi que les annexes aux comptes approuvés par le Conseil d'Administration et audités par le Commissaire, et le Rapport du Commissaire.

L'Assemblée reconnaît que toutes les formalités légales et statutaires ont été remplies et qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

Ordre du jour

L'Assemblée dispense le bureau de lire l'ordre du jour, libellé comme suit :

1. Rapports et comptes annuels

- 1.1 Présentation du Rapport de gestion du Conseil d'Administration (en ce compris la Déclaration de gouvernance d'entreprise et la section ESG du Rapport annuel) et du Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2023.
- 1.2 Présentation des Comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social 2023.
- 1.3 Approbation des Comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social 2023 et affectation du résultat.

Proposition d'approuver les Comptes annuels statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'établis par le Conseil d'Administration, en ce compris l'affectation du résultat de la Société et la distribution d'un dividende unitaire brut de 3,35 EUR par action. Dans la mesure où le droit aux dividendes attaché aux actions propres est frappé de caducité, le montant total alloué par la Société au paiement du dividende dépend du nombre d'actions propres détenues par la Société le vendredi 17 mai 2024 à 23h59, heure belge (c'est-à-dire le jour de bourse précédant l'ex-date). Par conséquent, le Conseil d'Administration est autorisé, avec plein pouvoir de subdélégation, à déterminer le montant total affecté par la Société au paiement du dividende (sans modifier le montant du dividende brut par action) et à le refléter (ainsi que les autres modifications de l'affectation du résultat qui en découlent) dans les Comptes annuels statutaires en fonction du nombre d'actions propres détenues par la Société à cette date.

2. Rapport de rémunération et modifications de la Politique de rémunération

- 2.1 Présentation du Rapport de rémunération relatif à l'exercice social 2023.
- 2.2 Approbation du Rapport de rémunération relatif à l'exercice social 2023.

Proposition d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social 2023. Le vote sur le Rapport de rémunération est consultatif.

- 2.3 Approbation des modifications à la Politique de rémunération applicable aux Administrateurs non Exécutifs et aux membres du Leadership Council.

Proposition d'approuver les modifications à apporter à la Politique de rémunération applicable aux Administrateurs non Exécutifs et aux membres du Leadership Council.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

- 3.1 **Proposition** de donner par un vote spécial décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social 2023.
- 3.2 **Proposition** de donner décharge par un vote spécial au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social 2023.

4. Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Les mandats d'administrateur de M. Nicolas Boël, Mme Laura Cioli, M. Laurent de Meeûs d'Argenteuil, Mme Charlotte Strömberg et Mme Gwill York viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2024.

Proposition, sur recommandation du Comité de Nomination et sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler les mandats d'Administrateur de :

- 4.1 M. Nicolas Boël, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.
- 4.2 Mme Laura Cioli, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028 et de constater son indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et du Principe 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors (i) qu'il ressort des informations dont dispose la Société et des informations fournies par Mme Laura Cioli qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par ce Principe ; et (ii) que le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.
- 4.3 M. Laurent de Meeûs d'Argenteuil, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.
- 4.4 Mme Charlotte Strömberg, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028 et de constater son indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et du Principe 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors (i) qu'il ressort des informations dont dispose la Société et des informations fournies par Mme Charlotte Strömberg qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par ce Principe ; et (ii) que le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.
- 4.5 Mme Gwill York, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027 et de constater son indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et du Principe 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors (i) qu'il ressort des informations dont dispose la Société et des informations fournies par Mme Gwill York qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par ce Principe ; et (ii) que le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance. Sa

rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.

5. Divers

Rapport de gestion, Rapport de rémunération, Rapport du Commissaire, Comptes consolidés, Comptes annuels statutaires et projet de Politique de rémunération

La brochure contenant le Rapport annuel complet de la Société, en ce compris le Rapport de gestion, la Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Rapport de rémunération, la section ESG, le Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2023 ainsi que les états financiers consolidés et une version abrégée des Comptes annuels statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2023 a été publiée dans son intégralité le 28 mars 2024 après 17h40 sur le site internet de la Société et a été envoyée aux actionnaires qui en ont fait la demande. La version intégrale des Comptes annuels statutaires comprenant le bilan social ainsi que la version officielle ESEF du Rapport annuel rédigé en français ont également été publiées le 28 mars 2024 après 17h40 sur le site internet de la Société. Le projet de la Politique de rémunération a été publié sur le site internet de la Société en même temps que l'avis de convocation à la présente Assemblée. L'Assemblée dispense le bureau de leur lecture.

Après une allocution du Président du Conseil d'Administration, le CEO présente la performance et les événements marquants de l'année 2023 ainsi que les aspects de durabilité, le Secrétaire Général détaille la Déclaration de gouvernance d'entreprise pour l'année 2023 et la Présidente du Comité de Rémunération présente le Rapport de rémunération relatif à l'année 2023 et les modifications proposées à la Politique de rémunération de la Société. Le Président du Conseil d'Administration, le CEO et la Présidente du Comité de Rémunération répondent ensuite au nom du Conseil d'Administration aux questions posées par les actionnaires. Un résumé de ces questions et réponses figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est ensuite passé aux votes sur les résolutions à l'ordre du jour :

1. Rapports et comptes annuels

- 1.1 Présentation du Rapport de gestion du Conseil d'Administration (en ce compris la Déclaration de gouvernance d'entreprise et la section ESG du Rapport annuel) et du Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2023.
- 1.2 Présentation des Comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social 2023.
- 1.3 L'Assemblée approuve les Comptes annuels statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2023, à savoir le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2023 ainsi que l'annexe, tels qu'établis par le Conseil d'Administration et tels qu'annexés au présent procès-verbal, en ce compris l'affectation reprise ci-dessous du résultat relatif à l'exercice 2023 et la distribution d'un dividende brut de 3,35 EUR par action :

	Bénéfice reporté (en EUR)	Réserves disponibles (en EUR)
Solde au 31/12/2022	668.265.499	1.371.611.995
Mouvements sur actions propres		-35.272.988
Autres mouvements de l'année		
Résultat de l'année	325.813.870	
Résultat total à affecter	994.079.369	

Dividende brut de 3,35 EUR par action	-114.737.500	
Administrateurs	-2.409.488	
Affectation aux réserves disponibles	-63.660.993	63.660.993
Solde au 31/12/2023	813.271.389	1.400.000.000
<i>Variation</i>	<i>145.005.889</i>	<i>28.388.005</i>

Dans la mesure où le droit aux dividendes attaché aux actions propres est frappé de caducité, le montant total alloué par la Société au paiement du dividende dépend du nombre d'actions propres détenues par la Société le vendredi 17 mai 2024 à 23h59, heure belge (c'est-à-dire le jour de bourse précédant l'ex-date). Par conséquent, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec plein pouvoir de subdélégation, à déterminer le montant total affecté par la Société au paiement du dividende (sans modifier le montant du dividende brut par action) et à le refléter (ainsi que les autres modifications de l'affectation du résultat qui en découlent) dans les Comptes annuels statutaires en fonction du nombre d'actions propres détenues par la Société à cette date.

Le dividende brut de 3,35 EUR relatif au coupon n°26 sera mis en paiement à partir du 22 mai 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,96% des voix, soit 22.046.886 votes pour, 8.135 votes contre et 1.361 abstentions.

2. Rapport de rémunération et modifications à la Politique de rémunération

2.1 Présentation du Rapport de rémunération relatif à l'exercice social 2023.

2.2 L'Assemblée approuve le Rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023. Le vote sur le Rapport de rémunération est consultatif.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,08% des voix, soit 21.854.197 votes pour, 202.023 votes contre et 162 abstentions.

2.3 L'Assemblée approuve les modifications à la Politique de rémunération applicable aux Administrateurs non Exécutifs et aux membres du Leadership Council.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 97,87% des voix, soit 21.586.487 votes pour, 469.781 votes contre et 114 abstentions.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

3.1 L'Assemblée, par un vote spécial conformément à l'article 7:149 du Code des sociétés et des associations, donne décharge à Mmes et MM. les Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,40% des voix, soit 21.919.316 votes pour, 131.481 votes contre et 5.585 abstentions.

3.2 L'Assemblée, par un vote spécial conformément à l'article 7:149 du Code des sociétés et des associations, donne décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,53% des voix, soit 21.948.164 votes pour, 102.633 votes contre et 5.585 abstentions.

4. Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Les mandats d'administrateur de M. Nicolas Boël, Mme Laura Cioli, M. Laurent de Meeûs d'Argenteuil, Mme Charlotte Strömberg et Mme Gwill York viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2024.

Sur recommandation du Comité de Nomination et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide renouveler les mandats d'Administrateur de :

- 4.1 M. Nicolas Boël, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,06% % des voix, soit 21.849.910 votes pour, 206.323 votes contre et 149 abstentions.

- 4.2 Mme Laura Cioli, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028 et de constater son indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et du Principe 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors (i) qu'il ressort des informations dont dispose la Société et des informations fournies par Mme Laura Cioli qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par ce Principe ; et (ii) que le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,55% des voix, soit 21.957.352 votes pour, 98.239 votes contre et 791 abstentions.

- 4.3 M. Laurent de Meeûs d'Argenteuil, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 98,36% des voix, soit 21.694.268 votes pour, 361.963 votes contre et 151 abstentions.

- 4.4 Mme Charlotte Strömberg, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028 et de constater son indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et du Principe 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors (i) qu'il ressort des informations dont dispose la Société et des informations fournies par Mme Charlotte Strömberg qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par ce Principe ; et (ii) que le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts

Cette résolution est adoptée à la majorité de 98,71% des voix, soit 21.771.406 votes pour, 284.183 votes contre et 793 abstentions.

- 4.5 Mme Gwill York, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027 et de constater son indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et du Principe 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors (i) qu'il ressort des informations dont dispose la Société et des informations fournies par Mme Gwill York qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par ce Principe ; et (ii) que le Conseil d'Administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance. Sa rémunération est fixée conformément à la Politique de rémunération et à l'article 36 des statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,23% des voix, soit 21.885.907 votes pour, 170.341 votes contre et 134 abstentions.

Levée de séance

L'ordre du jour étant épuisé dès lors qu'il n'y a pas de points « divers » et le procès-verbal approuvé, M. le Président invite Mesdames et Messieurs les actionnaires qui le souhaitent à signer le procès-verbal, en même temps que les membres du bureau. La séance est levée à 16 heures 50.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2024

Réponses aux questions posées

Questions posées par écrit avant l'Assemblée

1. Which benefits in kind can you offer to (loyal) shareholders?

Sofina has a habit of steadily increasing the dividend payout and this year is no exception to that rule. Sofina increases its dividend every year since 1956, except for a few years in the 1970s and beginning 80s where dividend increases were forbidden by law.

2. Why don't you officially respond to "shorters" of the stock, especially the one who caused the brutal share price drop in 2023?

We believe the best answer is value creation through the cycle. Engaging with shorters takes a lot of energy and was not seen as creating value. We prefer to put our resources into growing the value of our portfolio over the long-term.

3. Why aren't analysts compelled to increase their share price estimates, now with Nasdaq excelling?

The average share price target that the four analysts following us have is EUR 323 per share. They take the responsibility of setting their respective target price. We focus on long-term value creation expressed through the NAV growth and obviously the dividend practice. We don't compare ourselves to the Nasdaq, we benchmark ourselves to the MSCI ACWI. And to say that Sofina is a proxy for Nasdaq and Nasdaq is a proxy for Sofina probably doesn't work since a great part of our actual portfolio is composed of companies that outside of Nasdaq.

4. What is Sofina's NAV today, at this AGM? What is the impact of the sale of Petit Forestier on this NAV?

The NAV per share at 31 March 2024, excluding the dividend and the directors' fees that will be paid out soon, is estimated at EUR 278. This figure has not been reviewed by the Statutory Auditor. The estimated NAV at 31 March 2024 reflects updated valuations received from our Private Funds' managers post-closing on 31 December 2023, adjusted to take into account capital calls and distributions that have occurred since the date of issue of the latest reports received, as well as the stock price of listed companies held by these funds at 31 March 2024. This estimated NAV also reflects the stock market price at 31 March 2024 of Sofina Direct's listed investments, while the unlisted investments are included at fair value at 31 December 2023, with the exception of Groupe Petit Forestier whose valuation has been reviewed based on the sale's price agreed in the share purchase agreement dated 19 April 2024 and to reflect a high probability of completion of the sale of our remaining stake. This sale is expected to close in the coming months, upon satisfaction of the conditions precedent. Where relevant, exchange rates of the closing date at 31 March 2024 have been used.

On the basis of this valuation, Groupe Petit Forestier would represent around 5% of the estimated NAV at 31 March 2024. Our holding in Groupe Petit Forestier should be reflected in our Half-year report 2024 since the transaction will most likely not have closed on 30 June 2024.

5. What was the course of action by Sofina with the share buyback at Sibelco?

As you may know, Sibelco launched a voluntary public offer to buy back a portion of their own shares. Sofina tendered its Sibelco shares in this context resulting in the partial sale of its stake. When we have the opportunity to generate liquidity from our portfolio, we do it. The conditions offered by the company were very fair, so we took advantage of it.

6. In the Annual report you mention reviewing your strategy in China. What are your conclusions?

We are growth investors, and we believe growth will arise globally. China is probably the leading growth contributor in the world, even with the current slowdown of their growth. For a global growth investor, there is more risk of not being there, than being there. That being said, we are fully aware of the regulatory and geopolitical tensions and when we invest abroad, we focus mostly on sectors which are less sensitive to these geopolitical tensions. One of our theses around Asia was the rise of the Asian middle class and that has been the case for China where a lot of businesses are focusing on non-controversial sectors such as consumer and retail. Given the present rise of geopolitical tensions all over the world (including in China), we are extra careful, but it doesn't change our fundamental view. The best protection against risks that you can't control is diversification.

Questions posées oralement durant l'Assemblée

1. What are the best opportunities you see to invest the new capital received from the sale of Groupe Petit Forestier and which sector would be interesting?

We see in all businesses and all sectors interesting growth dynamics. To answer your question, sustainability is one of our focuses. As mentioned in our Annual Report, we have started to work on a 5th sector of focus which we call Sustainable Supply Chains. Most of the sectors in which we invest face end-users while our Sustainable supply chains sector intends to focus more on industrial companies proposing sustainable solutions. Our investment in GEO, a company providing battery electrolytes for the electrification of mobility in Europe is one of our first investment in this sector. It illustrates the depth of our network. Investors in China had the view that Europe was going very fast in the electrification of their vehicle park and would need local sourcing and was seen as a good investment opportunity.

2. In hoeverre houdt de strategie van Sofina rekening met de tendens naar deglobalisering en naar meer defensie markten (Europa, China en India die zich defensiever opstellen)?

Dit heeft altijd een rol gespeeld wat China en India betreft. Wij hebben ons altijd gefocussed op ondernemingen die diensten of producten leveren aan de lokale bevolking. Dit is de beste bescherming tegen protectionisme. Wij hebben altijd gevoeld dat het een risico was om te wedden op exportmodellen die afhankelijk zijn van de exportmogelijkheden en exportrestricties.

3. Most of your shareholders are small and medium private persons and not the institutionals. Is there a reason for that and isn't that a missed opportunity to give an extra growth to your company?

Indeed, compared to other Bel20 companies, we have fewer institutional shareholders and a larger historical retail shareholder base. It's always good to have strong institutional shareholders but fundamentally with the long-term view that we have, our strong retail base is the one that is strategically the most aligned with us. Retail shareholders in general have very long holding periods versus institutional shareholders

Our work is to focus on creating value through the cycles in the long-term by investing in great companies for the long-term and the retail base in terms of investment horizon is aligned with that.

- 4. Sofina heeft een grote aantal participaties. Dat moet een heel grote inspanning zijn om alle participaties te volgen en om precies te weten wat zich daar afspeelt. Mbt de top 10 investeringen, heeft u regelmatig contact met het management van de bedrijven, geeft u advies en heeft u eigen vertegenwoordigers in de Raad van Bestuur ? U kunt in het Engels beantwoorden.**

We indeed have a large number of participations, which is in line with our diversification strategy. It's a fair amount of work but a good investor follows its participations. All the answers to your questions are yes. We are in regular contact with our largest participations - a few are more passive in nature, where we've invested through funds or a special purpose vehicle, and we have much fewer contact - We do provide advice to our portfolio companies, but try to invest in companies where we think the management team is very strong and already doing a good job. We sit on the board of a large number of portfolio companies, either as a director or as an observer.

- 5. U stelde dat u niet gevoelige sectoren investeert in China maar als ik naar ByteDance kijk dan zie ik dat overheden in de VS en in Europa ambtenaren verbieden om gebruik te maken van Tiktok. Dit blijkt dus toch een gevoelig bedrijf geopolitiek gezien. Wat is uw mening hierover?**

I don't think we invest in sensitive sectors, but I think ByteDance and Tiktok are sensitive companies. When we were offered the possibility to invest in ByteDance in 2016, Tiktok didn't exist. The asset in ByteDance's portfolio was a news sharing platform called TouTiao, exclusively directed at the Chinese market. It was then, ByteDance grew and started the equivalent of Tiktok for China, also super successful, and it's only later that they invested in Tiktok and reproduced the model globally. Geopolitical tensions between the US and China arose at the same time with Tiktok being caught in the crossfire. From a shareholding point of view, we are passive investors and do not interact with management. The largest part of the businesses is based in China and more than 3/4th of the revenues comes from mainland China. From a valuation point of view, and we value based on earnings, the value is solid.

- 6. Il a été question de quelques perturbations ou schisme dans le management de Sequoia en début d'année, votre principal partenaire gestionnaire de fonds. Cela a-t-il eu une incidence sur vos relations avec cette firme ?**

Je ne suis pas au courant de schisme particulier au sein de Sequoia. Je sais qu'il y a eu sur une de leurs participations des discussions où Sequoia, en tant qu'investisseur avait des vues différentes que la personne nommée par Sequoia au conseil d'administration de la société. Ce sont des choses qui arrivent et ont été gérées professionnellement par Sequoia. La transformation de Sequoia, son split en 3 unités (US-Europe, HongShan et Peak XV) date de l'année passée, il s'agit d'une séparation professionnelle et amiable.

- 7. Could EG Software and software in general become a new focus sector? Is this an indication that this was just an opportunity to invest in the company or do you see this as a platform for further investments in software?**

EG Software falls within the category of digital transformation. The move to SaaS and the ability to provide standardised software on the cloud of small businesses is one of our investment theses.

8. Are you using AI to select companies? And on AI, how is Graphcore doing?

Yes, we do use AI to select companies. We have developed internally a tool where we constantly survey all the information present on the internet. The software tracks the evolution of companies and we can apply filters to the data. We can generate on a regular basis a list of the 5 to 10 companies we should be spending time on to try to get an introduction before there is a funding round. AI is also making our life simpler in the sense that the software generates the email to introduce ourselves. And more interestingly, if we have a meeting with a company, the tool can get all the info we have internally and externally to generate a list of questions. It's a great productivity enhancement.

We hired our first software engineer and have a team working on improving our digital tools. We are doing quite good but frankly and honestly, everybody is working on digital tools. It's what you need to do if you want to be in the investment space.

Graphcore is on the hardware side. It was an interesting bet on having developed a technology that was more effective and efficient than the one of Nvidia, especially for AI and machine learning applications. But commercially it is still facing headwinds. Graphcore is still working hard on developing, looking at a number of options.

9. Het brutodividend per aandeel bedraagt 3,35 EUR per aandeel dus 2,345 EUR netto per aandeel. De huidige beurskoers van Sofina bedraagt 221 EUR per aandeel. Het dividend vertegenwoordigt dus amper 1% van de huidige beurskoers. Dit is heel mager. Vinden jullie niet dat dit hoger zou mogen zijn?

Wij hebben ervoor gekozen sinds 1956 om het dividend stabiel te houden, wat er ook gebeurt. En om voorts het dividend gestaagd te verhogen, behalve wanneer dit niet mag. Deze praktijk betekent idd. dat de verhouding t.o.v. de beurskoers kunnen fluctueren maar wij vinden dat de voorspelbaarheid van onze dividendpolitiek belangrijker is dan andere overwegingen.